

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°24 du 13 juillet 2009**

PARTIE PERMANENTE  
Administration Centrale

Texte n°2

**DÉCISION N° 310568/DEF/SGA/DRH-MD/RSSF1**

modifiant la décision n° 302954/DEF/SGA/DFP/PER.1 du 15 novembre 1999 modifiée portant création de commissions d'information et de concertation du personnel civil.

*Du 30 avril 2009*

**DÉCISION N° 310568/DEF/SGA/DRH-MD/RSSF1 modifiant la décision n° 302954/DEF/SGA/DFP/PER.1 du 15 novembre 1999 modifiée portant création de commissions d'information et de concertation du personnel civil.**

*Du 30 avril 2009*

NOR DEF P 0 9 5 1 4 6 8 S

---

*Précédent Modificatif :*

Décision n° 303252/DEF/SGA/DFP/PER/1 du 31 juillet 2006 (BOC/PP 2, 2007, texte 6).

*Texte modifié :*

Décision n° 302954/DEF/SGA/DFP/PER/1 du 15 novembre 1999 (BOC, 1999, p. 5278. ; BOEM 111.2.3.3, 340.9) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°24 du 13 juillet 2009, texte 2.

---

Vu le décret n° 2009-384 du 6 avril 2009 modifiant le décret n° 99-164 du 8 mars 1999 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense et le décret n° 2000-1178 du 4 décembre 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense,

En application des dispositions de l'article premier de l'arrêté du 15 novembre 1999 modifié relatif à la création de commissions d'information et de concertation du personnel civil au sein de certains organismes centraux du ministère de la défense, la décision n° 302954/DEF/SGA/DFP/PER.1 du 15 novembre 1999 portant création de commissions d'information et de concertation du personnel civil (CICPC) est modifiée ainsi qu'il suit :

1. Point 1, rubrique « au titre des services relevant du secrétariat général pour l'administration ».

Après :

- « CICPC de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale et de ses services déconcentrés ; »

Rajouter :

- « CICPC du service parisien de soutien de l'administration centrale. »

2. La présente décision sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le secrétaire général pour l'administration,*

Christian PIOTRE.